

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 9

Artikel: Un municipal et l'impératrice Joséphine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quand s'agit de traci à pousto et prâo soveint, vo vâidès dâi sergents que sont d'obedzi dè serti cliâo gaillâ pè derrâi lo cotson, coumeint on eimpougnè lè tsats, et lè fèrè caminâ dinse à violon.

La Municipalità avâi donc décidâ d'eingadzi po clia pliche on luron d'attaque et por cein le fè mettrè on avi dein lè papâi io sè desâi que ti cliâo que vollivont soumichénâ dévèrant sè preseintâ on têt dzo ein tenâblia dè Municipalità, avouè dâi papâi ein ragliio et provâ que séyant revaccinâ.

Lo dzo ein quiestion, m'einlèviné se n'y ein avâi pas' na demi-compagnie que sè sont preseintâ, et coumeint dè justo, lè z'ont ti fè eintrâ lè z'ons après lè z'autro dévant la Municipalità po lào demandâ lào noms et lào papâi.

Permi cliâo gaillâ, v'ein avâi on tot petit crazet que paressâ avâi pou d'acquouet po fèrè clia pliche, kâ n'arrevâvè papi âi tètets dâi z'autro; assebin quand son tor arrevè, lè municipau furont tot ébahy qu'on petit botas-son dinse aussè zu lo toupet dè veni sè preseintâ.

Assebin, lo syndico, on grand gaillâ qu'arâi zu la taille po être recrutâ dein lè grenadiers, sè peinsâ dè l'âi fèrè on petit savon et l'âi dese :

— Mon brave' ami, vo deri tot net cein qu'on peinsè dè vo, et vo faut pas comptâ sur la pliche; la Municipalità vâo nommâ cauquon d'attaque et n'a pas on petit rabottion coumeint vo; no faut on luron solido et n'a pas on équouè; kâ que dâo dianstro fariâ-vo quand foudrà reduirè dâi gaillâ que sè taupont la né dein lè pintès et que fracassont tot, aobin dè cliâo chenapans, qu'ont ma taille, et que sè rebiffont quand faut lè menâ à l'hostiau? D'on coup de poueing, vo z'einvouyèriont rebèdoulâ à l'autro bet dè la tserrâie!

— Oh! n'aussi pas poaire. l'âi reponde lo petit lulu, vu prâo m'ein teri; d'aillè lè chenapans et lè pandoures ne sont pas *ti asse* gros què vo, syndico!
G. T.

Un municipal et l'impératrice Joséphine.

Nous lisons ce qui suit dans les *Causeries d'un octogénaire genevois* :

« Mercredi 30 septembre 1812. L'impératrice Joséphine est venue s'établir aujourd'hui à sa campagne, à Prégny. Le colonel Saladin se prépare à lui donner un grand bal.

» En attendant, on s'amuse beaucoup de la promenade qu'on lui a fait faire l'autre jour à Lausanne. A son arrivée en cette ville, le syndic, rencontrant un de ses municipaux, lui dit : « J'ai compté sur vous, mon cher Butticaz, pour faire voir à l'Impératrice les principales curiosités de notre ville. » Celui-ci, très peu satisfait de cette mission, est allé en rechignant chercher l'auguste voyageuse pour la conduire à la promenade de Montbenon. « Vous ne voyez là, lui fit-il observer, que des vignobles qui donnent un vin assez plat. Mais si Votre Majesté regarde là-bas, à gauche, elle découvrira les vignes de Lavaux et plus loin l'Yverne. Puis en regardant ici à droite, vous avez la Côte. Ces trois vins sont bien bons, mais à vous dire la vérité, c'est le Lavaux que je préfère. On dit pourtant qu'il est violent et qu'il porte à la tête. Eh bien, tant pis! c'est le Lavaux que j'aime le mieux... »

On voit, par ce qui précède, que de tout temps nos amis de Genève ont pris plaisir à nous taquiner, nous autres Vaudois; mais comme les occasions ne nous manquent pas de leur rendre la pareille, l'équilibre s'établit facilement.

En 1854, un ouvrier menuisier, de Paris, poète à ses heures, adressait au prince Louis-

Napoléon, alors président de la République, la requête suivante :

Prince, votre fidèle sujet,
Dans la plus complète débîne,
Et le ventre creux s'imagîne
De vous présenter ce placet,
Bien franc, mais très mal mis au net.
En deux mots, voici mon affaire :
Un créancier atrabilaire
Me tourmente et veut de l'argent,
Or, franchement, mon président,
Je n'en ai pas, que vais-je faire ?
Il me menace du recor,
Et tout cela pour un peu d'or;
Je voudrais que le diable emporte
Lui, l'huissier, toute la cohorte
Qui rend mon cœur glacé d'effroi.
Prince, en ce jour, secourez-moi,
Videz un peu votre sacoche,
Et que votre humble serviteur,
Qui porte vos traits dans son cœur,
En possède un peu dans sa poche.

MARLY, ouvrier menuisier.

Tous les méchants sont buveurs d'eau.

On attribue généralement à Murger ce dicton :
Tous les méchants sont buveurs d'eau.

C'est une erreur.

Le mot est du comte de Ségur, qui l'a lancé dans une chanson intitulée : *Chanson morale*, faisant partie de ses œuvres complètes.

Voici le couplet où se trouve le vers qui est quasiment passé en proverbe :

Quand Dieu noya le genre humain,
Il sauva Noé du naufrage,
Et lui dit en lui donnant le vin :
« Voilà ce que doit boire un sage !

Buvons-en donc jusqu'au tombeau,
Car d'après l'arrêt d'un tel juge,
Tous les méchants sont buveurs d'eau...
C'est bien prouvé par le déluge.

Le pouce.

Quand on fait mal ce qu'on doit faire
On s'en mord le pouce, dit-on,
C'est Adam, notre premier père,
Qui nous donna cette leçon.
Ce vieux gourmand, après sa pomme
Se mordit les pouces aussi ;
Et de père en fils voilà comme
Nous avons ce doigt raccourci.

Le mot du logogriphe de notre numéro du 1^{er} janvier est *armoire*. — Ont deviné : M. Simond, à Serrières, et Mme L. Orange, à Genève. — La prime est échue à M. Simond.

Charade.

L'âme, chez toi, lecteur, abandonnant le corps,
Mon premier est l'asile où repose ce corps ;
On sait que mon dernier, commun à tous les corps,
Ajoute chez la femme à la beauté du corps.
Pour former mon entier, il faut bien plus d'un corps,
Et pourtant cet entier ne forme qu'un seul corps.

Boutades.

Un sourd soutient un procès avec un propriétaire, son voisin. Un de ses amis qui le rencontre allant assister au prononcé du jugement, lui dit :

— A quoi bon aller là-bas puisque vous ne pourrez rien entendre ?

— Oh! en pareil cas, je n'ai pas besoin d'entendre, je regarde la mine de mon adversaire et ça me suffit.

Entendu à la sortie d'un théâtre :

— Vraiment, cette reprise de la *Dame aux Camélias* a été magnifique ; tout le monde en a encore les larmes aux yeux.

— Oh! ce n'est rien ; la semaine dernière quand on a donné les *Brigands*, c'était si bien joué qu'à la fin il manquait un bracelet à ma femme.

Est-il peureux? demandait-on à un homme en lui parlant d'un cheval qu'il venait d'acheter.

— Oh! pas du tout, voilà trois nuits qu'il couche seul dans son écurie.

Aux bains :

— On m'a volé ma montre! crie Griboulard à un baigneur qui sort de l'eau.

— Vous me dites cela d'un air de méfiance, répondez celui-ci... Fouillez-moi!

Au bal :

— Oserais-je vous prier d'accepter une valse, mademoiselle?

— Certainement, monsieur, tenez, la dernière sur ma liste.

— C'est que je ne serai malheureusement plus ici à cette heure-là.

— Ni moi non plus.

Un vieux grigou allait dernièrement consulter un très grand médecin.

Au moment de sortir, il laisse un louis sur la table.

Le docteur, sans prendre la pièce, se met à chercher sur le tapis.

— Que faites-vous donc? demande le client.

— Je cherche l'autre louis que vous avez dû me remettre et qui doit être tombé.

— Vous êtes donc toujours très occupé, cher docteur?

— Ne m'en parlez pas, je n'ai pas une minute à moi. Les malades finiront par me tuer.

— Une revanche, alors?

On donne un bonbon à Bébé, et, pour lui enseigner la politesse, on l'interroge ainsi :

— Que dit un enfant bien sage quand il reçoit un bonbon?

— Encore! répond Bébé.

Un paysan madré consulte un jeune avocat :

— V'là l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf? Au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard?

L'avocat se prend le menton, et, après mûre réflexion :

— L'œuf appartient au propriétaire du canard.

— Ah! répond le paysan, vous en êtes bien sûr?

— Absolument certain.

— Alors, vous avez déjà vu un canard pondre un œuf?

Tête de l'avocat.

Un lycéen qui vient de se faire couper les cheveux demande timidement à l'artiste capillaire :

— Croyez-vous que j'aurai de la barbe?

— ???

— Mon père avait une très belle barbe.

Le coiffeur un peu embarrassé :

— Je crois plutôt que vous tiendrez de madame votre mère.

THEATRE. — Demain, *dimanche*, à 8 heures, **Le petit lord**, comédie en 3 actes, imitation de l'anglais. Pour terminer le spectacle, **Divorçons**, comédie en 3 actes de V. Sardou.

Jeu prochain, 3 mars, avec le précieux concours de M. Scheler, une seconde représentation de **Le genre de M. Poirier**, comédie en 3 actes; *Les précieuses ridicules*, comédie en 1 acte. Ces deux comédies ont eu grand succès il y a huit jours et c'est pour répondre au désir qui lui a été exprimé par plusieurs personnes, que M. Scheler les redonnera jeudi.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

— Planches à dessin de premier choix. —

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.